

Règlement du Jeu « Tentez de gagner 2 places pour l'un des concerts de Kendji Girac avec Lidl ! »

Article 1 – Société Organisatrice

La société LIDL, SNC au capital de 458.000.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le n° 343 262 622, dont le siège est situé 72 avenue Robert Schuman, 94533 RUNGIS CEDEX, (ci-après dénommée « LIDL »), organise à l'occasion de la tournée de concert de l'artiste KENDJI GIRAC un jeu gratuit et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque (ci-après dénommé le « Jeu »).

Article 2 – Objet

2.1 Le Jeu sera accessible via l'application Lidl +.

2.2 Le Jeu sera notamment relayé via l'application Lidl+ ainsi que via les réseaux sociaux de l'artiste KENDJI GIRAC.

2.3 Le Jeu démarre à compter de sa mise en ligne prévue à partir du 10 octobre 2021 et se terminera le 31 décembre 2021 à 23h59 inclus.

2.4 La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du participant (le « Participant »).

2.5 La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant qui participe au Jeu.

Article 3 – Conditions de participation

3.1 La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine âgée de 15 (quinze) ans au moins à la date de sa participation.

Tout Participant de moins de 18 (dix-huit) ans ne pourra participer au Jeu qu'avec l'autorisation préalable de ses parents/représentants légaux. LIDL se réserve le droit de vérifier ladite autorisation et de déclarer nulle toute participation en l'absence d'une telle autorisation.

3.2 Ne peuvent participer au Jeu, outre les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées, les personnes suivantes :

- i) les mandataires sociaux et employés de LIDL, de toute société contrôlée par LIDL, qui contrôle LIDL ou sous contrôle commun avec LIDL;
- ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants et descendants directs).

3.3 LIDL se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions ci-dessus et de déclarer nulle toute participation d'un Participant qui ne remplirait pas ces conditions.

3.4 Une participation par personne physique (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail) est autorisée et ce pour toute la durée du Jeu.

Article 4 – Déroulement du Jeu

4.1 Pour participer au Jeu, le Participant doit être titulaire d'un compte sur l'application fidélité Lidl+.

1°/ Il doit s'identifier et se connecter avec son compte sur l'application Lidl+.

2°/ Une fois connecté à l'application, le participant pourra participer au jeu concours.

Pour se faire il devra :

- s'identifier à l'aide du « Formulaire » présent sur l'application en y renseignant son prénom, sa date de naissance, son adresse email, son numéro de téléphone
- sélectionner le concert de l'artiste KENDJI GIRAC auquel il souhaiterait assister parmi les 13 différents concerts de la tournée de l'Artiste proposés expressément au sein du formulaire (les « Concerts de la Tournée).

4°/ Le Participant doit lire attentivement et accepter le présent règlement du Jeu.

5°/ Pour valider sa participation, le Participant est invité à cliquer sur « JE PARTICIPE ».

5.1 Il est précisé que les informations communiquées par le Participant dans le cadre du Jeu seront utilisées conformément à la politique de traitement des données de LIDL, consultable via l'application LIDL+.

Les Participants valablement inscrits seront tirés au sort pour tenter de gagner le lot décrit à l'article 6 ci-dessous.

Article 5 – Désignation des gagnants

5.1 Une semaine avant chaque Date de la Tournée, LIDL désignera 15 (quinze) gagnants (ci-après désigné le « Gagnant ») via un tirage au sort parmi les Participants répondant aux conditions de participation précisées notamment à l'article 3 du Règlement, ayant dûment rempli le formulaire en ligne et ayant sélectionné le Concert de la Tournée correspondante.

Soit un total de 195 Gagnants (15 Gagnants pour chacune des 13 Dates de la Tournée)

5.2 Lesdits tirages au sort seront effectués automatiquement par un logiciel de LIDL au minimum 7 jours avant la date du concert correspondant. Pour chacun des Concerts de la Tournée, les 15 Gagnants correspondants se verront attribuer le lot décrit à l'article 6 du présent Règlement. 15 (quinze) gagnants de remplacement éventuel (ci-après les « Gagnants de Remplacement »). Dans le cas où il s'avérerait après vérification qu'un Gagnant n'avait pas la qualité pour participer, qu'il n'a pas respecté les conditions du présent Règlement, qu'il ne souhaite pas bénéficier de son lot, voire que ses coordonnées sont inexploitables (incomplètes, erronées...), ce dernier perdra le bénéfice de son lot au profit d'un Gagnant de Remplacement, dans les conditions visées au présent article.

5.3 Chaque Gagnant sera contacté par LIDL après le tirage au sort au minimum 6 jours avant la date de la Tournée correspondante, pour l'informer de son succès et des modalités d'obtention de son lot, par courrier électronique ou par téléphone à l'adresse email ou au numéro renseignés via le formulaire d'inscription.

Article 6 – Attribution du lot

6.1 Chaque Gagnant se verra attribuer le lot suivant (ci-après le « Lot ») :

- 2 (deux) places pour assister au Concert de la Tournée qu'il aura sélectionné via le formulaire lors de sa participation au Jeu

Lot d'une valeur unitaire d'environ (39 € TTC x 2 = 78 € TTC), cette valeur pouvant varier en fonction du Concert de la Tournée sélectionné par le Gagnant (ci-après le « Lot »).

Il sera ainsi attribué 15x2 places pour chacune des Dates de la Tournée, soit 390 places au total pour les 13 Dates listées en Annexe des présentes.

La liste des concerts constituant Les Concerts de la Tournée de Kendji Girac figure en annexe du présent règlement (Annexe 1). Cette liste est fournie par LIDL à titre indicatif, LIDL se réservant la possibilité, à sa seule discrétion, de retirer des concerts ou d'en ajouter de nouvelles.

Le Gagnant pourra choisir dans ladite liste la date de concert pour laquelle il souhaite obtenir les 2 places, sous réserve des quotas disponibles/du taux de remplissage de la date désignée. LIDL confirmera au Gagnant si les places peuvent lui être attribuées ou si au contraire ce dernier doit reporter son choix sur une date alternative.

6.2 Le Gagnant pourra être accompagné de la personne de son choix, sous réserve que tout Gagnant mineur soit accompagné de son représentant légal/ de la personne titulaire de l'autorité parentale. Le Gagnant et son accompagnateur devront, à tout moment, se conduire de manière appropriée.

6.3 Le Lot offert ne comprend que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. **En particulier, tous frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de loisirs éventuellement engagés par le Gagnant et son accompagnateur à l'occasion du Lot ne seront en aucun cas pris en charge par LIDL et seront à la charge exclusive du Gagnant et de son accompagnateur.** Le Lot ne peut donner lieu, de la part du Gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni au remplacement ou échange du Lot pour quelque cause que ce soit.

6.4 Nonobstant ce qui précède, LIDL se réserve le droit de remplacer les Lots par tout lot de valeur équivalente le cas échéant.

Article 7 – Limitation de responsabilité

7.1 La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

7.2 En conséquence, LIDL ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur la Page et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur la Page ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

7.3 Il est précisé que LIDL ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du

Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à la Page. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la Page et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Article 8 – Convention de preuve

8.1 Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, LIDL pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par LIDL, notamment dans ses systèmes d'information.

8.2 Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par LIDL dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 9 – Modification du Règlement

9.1 La responsabilité de LIDL ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

9.2 LIDL se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

9.3 Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

9.4 En cas de manquement de la part d'un Participant, LIDL se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 10 - Données personnelles

Finalités et bases juridiques du traitement

LIDL, la société organisatrice du présent Jeu, en sa qualité de responsable du traitement, procède l'utilisation des données personnelles des participants listées dans les présentes dans le strict cadre du Jeu, aux fins d'établir les tirages au sort des gagnants et d'organiser et suivre la distribution des lots. Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement de jeu (consentement).

Les données personnelles recueillies peuvent, le cas échéant, également être traitées à des fins de gestion des demandes de renseignements et des réclamations dans le cadre de notre intérêt légitime. Elles peuvent également l'être pour répondre à nos obligations légales.

Données traitées

- Pour les participants :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse e-mail
 - Numéro de téléphone
 - Date de naissance

- Pour le(s) Gagnant(s) :
 - Même infos que pour les Participants
 - Adresse postale

- Pour les demandes renseignements, réclamations, et de communication du règlement :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse e-mail
 - Numéro de téléphone
 - Parcours utilisateur
 - Navigateur internet utilisé
 - Contenu de vos demandes

Destinataires des données

LIDL société organisatrice Jeu, est destinataire des données collectées des gagnants. Cette dernière traite les données aux seules fins du tirage au sort des Gagnants et de "attribution des lots.

Durée de conservation des données

Les données seront conservées jusqu'au jour du dernier Concert de la Tournée constituant le Lot du Jeu soit le 11 décembre 2021 et le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du Jeu.

Droits des participants au jeu

En vertu de l'art. 15 parag. 1 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous avez le droit d'obtenir des informations sur les données à caractère personnel vous concernant traitées par LIDL. En outre, vous disposez d'un droit de rectification (art. 16 du RGPD), d'un droit à l'effacement (art. 17 du RGPD) et d'un droit à la limitation du traitement (art. 18 du RGPD) de vos données à caractère personnel.

Vous disposez également d'un droit à la portabilité des données si les conditions de l'art. 20 du RGPD sont remplies ainsi que du droit de disposer des données après votre mort, en accord avec l'article 40-1 de la loi 78/17 du 6 janvier 1978.

Si le traitement des données est fondé sur l'art. 6 parag. 1 f) RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'opposition en vertu de l'art. 21 du RGPD. Si vous vous opposez à un traitement de données, cette opposition devient valable pour l'avenir, à moins que LIDL en tant que responsable du traitement ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent.

Si le traitement des données est fondé sur un consentement conformément à l'art. 6 paragr. 1 a) du RGPD, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement avec effet pour l'avenir, sans que la légalité du traitement effectué jusqu'à ce retrait en soit affectée. Le retrait de votre consentement à la participation au jeu peut avoir pour conséquence le retrait de votre participation.

Pour l'exercice de vos droits précités, veuillez-vous adresser au Service Client de la société organisatrice en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>, ou en lui écrivant à contact@lidl.fr ou à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg.

Pour toute autre question concernant le traitement de vos données personnelles et qui ne constitue pas une demande d'exercice de droits, vous pouvez vous adresser à notre délégué à la protection des données (DPO) en lui écrivant à protection.donnees@lidl.fr ou à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 72 avenue Robert Schuman, 94533 RUNGIS CEDEX 1.

Vous disposez en outre d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle nationale pour la protection des données.

Pour une information complète sur les traitements de LIDL France, consultez notre [politique de protection des données](#).

Informations complémentaires

Si le gagnant l'a expressément autorisé, son image, son prénom et sa ville pourront être reproduits et utilisés à des fins d'informations liées au présent jeu et/ou ses résultats dans les magasins LIDL, sur les publicités LIDL, sur l'application internet www.lidl.fr, les pages Facebook, Instagram et le compte Twitter de LIDL France, ainsi que sur les titres de presse qui seraient amenés à suivre le jeu.

Cette utilisation ne conférera aux gagnants aucun droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Chaque Participant a le droit, s'il considère que le traitement des informations personnelles le concernant viole les lois et règlements en vigueur, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 11 – Loi applicable et interprétation

11.1 Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

11.2 Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par LIDL dans le respect de la législation française.

Article 12 –consultation du Règlement

12.1 Le règlement complet est déposé à la SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Huissier de Justice associé, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg.

12.2 Il est possible de consulter et d'imprimer le Règlement complet à partir de la Page.

12.3 Le Règlement complet sera également adressé par courrier postal, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

LIDL
**Règlement du Jeu « Tentez de gagner 2 places pour l'un des concerts de Kendji
Girac avec Lidl ! »**

Lidl France service communication
72 avenue Robert Schuman
94150 Rungis

Timbre remboursé sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement.

12.4 Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

ANNEXE 1 au règlement du Jeu « Tentez de gagner 2 places pour l'un des concerts de Kendji Girac avec Lidl ! »

Liste des dates de la tournée de Kendji Girac (liste indicative)

BORDEAUX	vendredi 22 octobre 2021	20H	ARENA
PAU	samedi 23 octobre 2021	20H	ZENITH
TOULOUSE	dimanche 24 octobre 2021	17H	ZENITH
MONTPELLIER	vendredi 29 octobre 2021	20H	ZENITH
MARSEILLE	samedi 30 octobre 2021	20H	DÔME
NICE	dimanche 31 octobre 2021	17H	NIKAÏA
ORLEANS	samedi 6 novembre 2021	20H	ZENITH
NANTES	dimanche 7 novembre 2021	17H	ZENITH
DIJON	dimanche 14 novembre 2021	17H	ZENITH
RENNES	dimanche 21 novembre 2021	17H	LIBERTE
LILLE	samedi 27 novembre 2021	20H	ZENITH
LYON	samedi 4 décembre 2021	20H	HALLE TONY GARNIER
CLERMONT-FERRAND	samedi 11 décembre 2021	20H	ZENITH